Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010)

Heft: 1861

Artikel: Une fiscalité moins timide envers les riches vaudrait mieux que de limiter les bonus : les bonus sont l'arbre qui cache la forêt des fortunes vite acquises, alors que la marge de manœuvre pour imposer davantage les riches est bien réelle

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009776

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

arrivent à se retrouver dans cet épais nuage de fumée législatif.

La législation sur les chiens dangereux – dont le Parlement fédéral débat lors de cette session – risque d'aboutir au même *patchwork* législatif mêlant loi-cadre fédérale et solutions cantonales variées. *A priori*, la Confédération n'était pas compétente et les cantons ont donc pris – avec plus ou moins de bonheur (DP 1770) – des mesures restrictives contre certaines races de chiens. L'activisme des parlementaires ayant eu raison des réticences constitutionnelles, la machine de la Berne fédérale s'est mise en route et les Chambres sont saisies d'un projet d'une loi fédérale sur les chiens. A l'exemple de l'interdiction de fumer, la Confédération n'a pas pris comme modèle la législation cantonale la plus restrictive. Résultat: ces mêmes cantons qui appellent de leurs vœux une solution fédérale prônent le maintien des législations cantonales plus restrictives.

Ce pragmatisme revenant à partager les compétences entre Confédération et cantons ne correspond guère à l'objectif proclamé de désenche-vêtrement des tâches. Mais les responsabilités politiques des collectivités publiques (cantons et Confédération) paraissent de plus en plus entremêlées, y compris dans des domaines autrement plus importants que les deux dossiers précédents. Un ministre cantonal de la santé ne saurait se borner à être un gestionnaire de l'assurance-maladie fédérale. Impossible de diriger une université cantonale sans tenir compte des subventions versées par Berne. Les instruments de cogestion se multiplient parfois en dehors de tout cadre constitutionnel. Les responsabilités politiques deviennent difficiles à établir. La Confédération apparaît comme le cadre de référence, mais personne ne souhaite une administration fédérale tentaculaire qui ôterait toute autonomie aux cantons. Le débat institutionnel reste largement ouvert.

Une fiscalité moins timide envers les riches vaudrait mieux que de limiter les bonus

Les bonus sont l'arbre qui cache la forêt des fortunes vite acquises, alors que la marge de manœuvre pour imposer davantage les riches est bien réelle

Lucien Erard (14 mars 2010)

Curieux ces entrepreneurs qui ont tant gagné – plusieurs milliards en quelques années pour Blocher – et qui veulent limiter les salaires et les bonus des cadres. Jalousie du propriétaire vis-à-vis de l'employé, de celui qui ne prend pas de risque? Ou plutôt conscience que trop d'inégalités, surtout si apparentes, finissent par révolter le citoyen?

Le vingtième siècle avait compris qu'un peu moins d'inégalité, un minimum de justice était le prix à payer pour une paix sociale qui a tant contribué à la prospérité de nos économies. On a alors inventé les assurances sociales mais aussi les impôts progressifs, frappant proportionnellement davantage les plus riches. On a compté aussi sur la concurrence, et la surveillance des monopoles et des cartels, pour éviter les profits abusifs.

Aujourd'hui, l'attention se porte sur les salaires et les bonus de certains cadres, alors que des fortunes immenses s'édifient dans tous les secteurs d'où la concurrence est bannie, souvent d'ailleurs par la loi. Le caractère unique du champion sportif, du créateur artistique explique les fortunes qu'ils amassent. La rareté des matières premières est à l'origine de rentes que se répartissent pays producteurs et sociétés exploitantes. Mais les surprofits qu'engendrent les brevets et les marques résultent de législations qui font la part belle aux entreprises propriétaires et tiennent fort peu compte de l'intérêt général. L'ambiguïté est patente lorsque l'Etat s'attaque aux contrefaçons de produits de marque sans même s'en faire rembourser les frais. Elle l'est bien davantage encore lorsqu'il s'agit de médicaments payés le plus souvent par les assurances maladie, et donc

par la collectivité.

Intervenir sur les marchés et leur fonctionnement pour remédier à des situations devenues trop choquantes n'est pas facile. Les débats au Parlement sur l'initiative Minder le montrent bien. Ceux sur l'épuisement régional des brevets sur les médicaments également. En réalité, c'est par la fiscalité que pourrait être instaurée un peu plus d'égalité de traitement et que ces profits faramineux deviendraient moins choquants. Tous les pays et tous les gouvernements le savent. Mais ils se heurtent à deux contraintes: l'évasion et la concurrence fiscales. Les entreprises, mais aussi ceux qui vivent de leurs profits, sont totalement mobiles. Les membres du G20, contraints de payer pour sauver les banques et relancer l'économie veulent pouvoir les imposer. Ils doivent pour cela s'attaquer à tous ceux qui facilitent la fraude et l'évasion fiscale.

En Suisse la classe moyenne paie un lourd tribut fiscal. De plus, une partie toujours plus importante des coûts est transférée sur des cotisations ou des taxes par tête, par ménage ou sur le prix des services publics. Une évolution qui frappe proportionnellement davantage les plus défavorisés, la classe moyenne et les familles. En imposant plus les plus riches, il serait possible de baisser les impôts et les taxes.

Outre l'initiative socialiste pour des impôts équitables – bien modeste –, et sans même attendre les mesures d'harmonisation que prépare l'Union européenne, la Suisse serait en mesure d'imposer bien davantage les hauts revenus et les grandes fortunes sans risque de les voir quitter le pays. Elle pourrait d'abord, comme partout ailleurs, imposer les plus-values en capital; et moduler la progression des impôts directs pour alléger les classes moyennes et augmenter les taux maximum jusqu'au niveau des pays voisins concurrents. Elle pourrait aligner sur le niveau de ces derniers le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Cet effort autonome d'harmonisation fiscale avec l'étranger implique également une harmonisation matérielle des impôts directs cantonaux et communaux. Mais cet effort trouverait l'appui d'une majorité populaire dès lors qu'une imposition plus substantielle des hauts revenus et la levée du secret bancaire en cas d'évasion fiscale permettraient de réduire les impôts de la très grande majorité des contribuables.

L'école dans le collimateur des conservateurs

Harmos gagne à Fribourg, mais l'UDC poursuit son offensive réactionnaire

Jean-Daniel Delley (11 mars 2010)

«Harmos», le concordat intercantonal en matière de scolarité obligatoire, a souverainement passé le test référendaire en terre fribourgeoise. Ce succès n'est en rien anodin; douze cantons ont maintenant adhéré à ce concordat qui harmonise l'âge de l'entrée à l'école, la durée de la scolarité obligatoire, les objectifs et les passages entre les niveaux d'enseignement et la reconnaissance des diplômes. Mais six autres (LU, OW, UR, ZG, TG et GR) l'ont refusé et les sept derniers doivent encore se prononcer. Fribourg donne un signal positif, après une série d'échecs en Suisse centrale et orientale.

L'obligation de fréquenter l'école dès l'âge de 4 ans – une obligation déjà largement répandue en Suisse – déplaît à certains parents. Cette réticence, mais aussi l'inquiétude face à des réformes pédagogiques pas toujours bien comprises n'ont pas échappé à l'UDC. Le retour à l'école de grand-papa est devenu l'un des piliers de son action, au même titre que l'immigration et la menace européenne. Le parti a déclaré la guerre à une instruction publique prétendument dirigée par des gauchistes. Une guerre en priorité contre Harmos et qui a valu quelques beaux succès cantonaux à l'UDC.

Mais la défaite d'Harmos ne suffit pas aux conservateurs. Ils dénoncent les gouvernements de Lucerne et d'Uri qui veulent imposer aux communes l'ouverture d'écoles maternelles non obligatoires: une manière